par laquelle les Anglais, vaincus, ont été rejetés dans la plaine, se fit le 31 octobre. Le 1er novembre, il n'y eut pas de fait de guerre connu. Le 2 novembre, le bombardement commença. Le 3, nous avons été informés de l'occupation de Colenso par les Boers, nouvelle confirmée le 4 par le War-Office.

La dépêche officielle du War Office dit: « Nos troupes a se sont repliées sur le sud. Est-ce toute l'armée du général White qui s'est repliée ou seulement une partie? Si c'est une partie, les troupes du général White sont donc coupées en deux. Les Boers doivent être maintenant aux environs de Pietermaritzburg, à peu de distance de Port-Natal. Il n'est donc pas exagéré de dire que tout le Natal est perdu pour les Anglais. Lorsque les Boers seront à Durban (Port-Natal), le débarquement des troupes anglaises, chargées de reconquérir ce pays, sera très difficile.

Vers le sud-ouest, on sait que les Boers sont à Colesberg, sur la ligne du chemin de fer de la colonie du Cap, de l'autre côté de l'Orange.

Hector DEPASSE.

Les dernières dépêches reçues du Natal vont jusqu'à vendredi. La plupart racontent le duel d'artillerie et la prise d'un *langer* ou camp-hoer qui est bien jeudi. Une seule date de vendredi, mais elle est officielle.

La journée de vendredi à Ladysmith

Hier soir, à onze heures quarante, le ministère de la guerre anglais, a communiqué une dépêche de sir Redvers Buller, datée de Capetown, huit heures quarante. Le général en chef transmettait le message suivant, envoyé par pigeon voyageur de Ladysmith au commandant de la place de Durban:

Ladysmith, 3 novembre. — Hier, le général French a fait une sortie avec de la cavalerie et de l'artillerie de campagne et a bombardé un camp boer. Nous n'avons eu aucune perte.

Le lieutenant de marine Egerton, qui avait été blessé est mort.

Le général Joubert nous a envoyé de Kimaird, des tirailleurs irlandais et trente-deux prisonniers. Huit Boers lui ont été envoyés en échange. Aucun autre prisonnier n'était transportable.

Aujourd'hui, le major-général Brocklehurst, avec de la cavalerie, de l'artillerie de campagne, les chevaux légers et les volontaires du Natal a eu, avec les Boers, au sud-ouest de Ladysmith, un engagement qui a duré plusieurs heures. Nos pertes sont très minimes.

Le bombardement a été continué hier.

Aujourd'hui, un grand nombre d'obus sont tombés dans la ville.

Les troupes sont en bonne santé. Les blessés vont aussi bien que possible.

Correspondants inventifs

L'épisode relativement insignifiant signalé par le général White est devenu sous la plume inventive du correspondant du *Central News* un gros événement.

Nous citons seulement quelques extraits d'une longue dépêche dithyrambique:

« Le terrible feu de nos batteries a occupé aujourd'hui jeudi l'attention de l'ennemi et a permis au général White d'exécuter son plan, qui était de capturer le camp hoer situé juste derrière Besters Hill.

« Les troupes choisies pour cette opération étaient les lanciers, les hussards, les carabiniers du Natal et les Rifle Brigade Buffs, avec une batterie de campagne. Elles se mirent en route au point du jour.

« L'ennemi occupait une excellente position, et le camp très vaste était entouré par l'habituelle barricade de wagons et autres obstacles, de façon à prévenir une attaque directe. La montagne de Besters était également bien fortifiée et défendue par de nombreux canons.

« Les Boers connurent nos intentions seulement vers neuf heures, lorsque nos pièces ouvrirent le feu sur le camp. Leur artillerie répondit avec vigueur, mais elle était mal servie et ne nous causa aucun dommage. En peu d'instants, 42 obus étaient tombés dans notre camp et causèrent de tels ravages qu'ils furent pris d'une sorte de panique. A ce moment, notre cavalerie se précipita sur eux, culbuta les retranchements et chassant tout devant elle dans une poussée irrésistible.

« L'ennemi sentait précipitamment, abandonnant ses morts et ses blessés sur le terrain. Tout le camp et tout l'équipement tombèrent entre nos mains.

« C'est une complète victoire, qui déjouera les plans de l'Etat d'Orange et l'empêchera de nous créer des ennuis du côté de l'Ouest.»

Sans nous attacher à relever toutes les invraisemblances de ce récit au point de vue militaire, nous ferons remarquer que le général White ne mentionne le combat de Besters Hill que comme une simple escarmouche. Il n'indique même pas l'emplacement où il a eu lieu et n'insiste pas davantage sur l'engagement du lendemain vendredi, qui n'est qu'un incident du siège de Ladysmith.

Il convient toutefois de retenir de la dépêche officielle que le bombardement continue et que de nombreux obus tombent sur la ville.

Londres, 6 novembre. — La *Press Association* dit que le War office n'a jusqu'ici aucune confirmation de la capture d'un camp hoer.

Bruit d'une débâcle anglaise

Londres, 6 novembre. — Les journaux accueillent avec méfiance la nouvelle d'un engagement favorable aux troupes enfermées dans Ladysmith et qui aurait eu lieu jeudi dernier.

En effet, on annonce qu'à la suite du bombardement de cette place et de Colenso par les Boers le même jour, les batteries anglaises étaient pour la défense du pont sur la Tugela ont été réduites au silence et les troupes qui défendaient cette position ont été obligées de battre précipitamment en retraite.

Les Boers ayant occupé les points qui commandaient la ligne de retraite des fugitifs sur Ladysmith, ceux-ci ont dû prendre la route du Sud, déjà en possession des troupes républicaines. Au War office, on ne doute pas que ce détachement n'ait été intercepté et pris par les Boers, car on n'en a aucune nouvelle de Durban.

Londres, 6 novembre. — La nouvelle relative à la prise par le général French d'un campement boer devant Ladysmith, dans la journée de vendredi n'est pas confirmée.

L'opinion publique anglaise, jusqu'alors inébrée en erreur par de faux bulletins de victoire, commence à se lasser. Elle exige la vérité dans entière et demande que les responsabilités, dans les précédents désastres soient nettement établies.

Autour du War office, on dit que les troupes transvaaliennes avancent rapidement dans la direction de Pietermaritzburg, balayant toute resistance devant elles.

Le railway de Kimberley à Capetown a été détruit sur une très grande longueur par les Orangistes.

Londres, 6 novembre. — Le bruit court à Londres que la garnison de Ladysmith a presque épuisé ses vivres et ses munitions et qu'il est fait peu songer à la ravitaillier d'une façon quelconque.

Londres, 6 novembre. — On confirme l'évacuation complète et l'occupation de Colenso et du pont de Tugela par les troupes du général Buller.

Le War office n'a reçu la nouvelle d'aucun engagement sérieux et rapprochés depuis le 2 novembre.

L'INVASION DU CAP

Les Anglais en retraite. — Evacuation de Stormberg

Londres, 6 novembre. — Un télégraphe de Capetown que les Boers continuent à envahir le territoire de la colonie du Cap. Les autorités anglaises prennent avec que très nombreuses de l'Etat d'Orange agissent en combinaison.

Elles ne sont pas encore arrivées à Burghersdorp, mais de ce point, qui est très menacé, on télégraphie que, par ordre du général Buller, le camp anglais qui défendait à l'embranchement de Stromberg, la ligne d'East London à Bloemfontein a été évacué.

Les canons, les tentes, les approvisionnements, etc., ont été transportés à Queenstown, sur le chemin de fer, à 80 kilomètres plus au Sud.

Sur leur route, les forces de l'Etat d'Orange détruisent la voie du chemin de fer.

L'impression générale à Capetown est que l'abandon du camp de Stromberg décidera un grand nombre de colons hollandais à se joindre aux Boers.

L'évacuation de Rosmead et de Naawoort est également décidée.

Londres, 6 novembre. — D'après un télégramme de Capetown au *Times* (2e édition), la seconde phase de la campagne prend rapidement tournure par l'invasion de la colonie du Cap par le sud-ouest de l'Orange.

Les Boers prononcent vivement leur mouvement d'invasion.

Le correspondant ajoute que jusqu'à présent les colons boers des districts envahis ne paraissent pas vouloir se joindre aux envahisseurs, mais des nouvelles positives de source certaine, signalent une adhésion générale des colons hollandais aux troupes boers.

Manchester, 6 novembre, 2 heures soir. — Le correspondant du *Manchester Guardian* télégraphie de Stormberg jonction, près de Aar, à la date du 2 novembre, que l'on s'attend dans cette ville à une attaque des Boers.

Les Boers ont coupé la voie ferrée à Knapsdaar, entre Amasango et Nyburg.

Il y a 4000 Boers au pont de Bethulie.

De nombreux Boers, établis aux environs de De Aar, ont abandonné leurs fermes à la direction de leurs femmes et ont franchi la frontière pour se joindre aux Boers de l'Etat d'Orange.

A Mafeking et à Kimberley

Vryburg, 28 octobre. — Une note officielle boers publiée ici aujourd'hui annonce que le canon avec lequel les Boers ont bombardé Mafeking, à la distance de sept milles, a causé de grands dégâts dans la ville; mais les Anglais maintiennent leurs positions avec obstination.

Le commandant boer Delaray, après avoir été renforcé de 3.000 hommes est parti pour Kimberley.

Le drapeau anglais flotte toujours sur Curuman, dans le Bechuanaland.

Une patrouille boere est sur le point de partir pour cette localité.

Orange-River-Station, 3 novembre, 10 h. 40 matin. — Un courrier est arrivé avec des nouvelles de Kimberley. Lorsque ce courrier est parti, mercredi dernier, environ 4.000 Boers entraient en ville et on s'attendait à ce qu'ils fissent prochainement renforcés par 1500 Boers des troupes du général French.

Ce détachement de 1500 hommes s'avance en ce moment vers le Sud.

LA HAUTE-COUR

LE SCELLE BUFFET

Documents graves

Paris, 6 novembre. — M. André Buffet a été amené à 4 heures du soir dans de la haute salle du palais du Luxembourg, pour assister au dépouillement d'un scellé qui, égaré dans les premiers jours de la détention du ex-ministre de la Guerre, a été retrouvé jeudi dernier.

Le scellé a été ouvert devant M. Buffet, qu'assistait son avocat. D'après le procès-verbal de fermeture du scellé, celui-ci devait contenir trente pièces. Quand il a été ouvert, on en a trouvé quarante. Il paraîtrait que quelques-unes de ces pièces sont importantes.

Les avocats de la défense ont pu prendre communication aujourd'hui de toutes ces pièces.

Paris, 6 novembre. — M. Fallières a interrogé M. Buffet sur les différents papiers contenus dans les enveloppes qui avaient été trouvées par quelqu'un et n'avaient pas été versés à l'instruction.

Dans ces pièces figurent de nombreuses dépêches échangées entre le prétendant et M. Buffet pendant le procès Zola, des projets de proclamations, de manifestes, un projet de lettre à un général, etc., etc.

L'interrogatoire de M. Buffet a pris fin à 3 heures 1/2.

A 4 heures, après avoir conféré avec ses défenseurs et avoir reçu la visite de Mme Buffet, le représentant du duc d'Orléans a été reconduit sous l'escorte de trois agents de la sûreté à la prison de la Santé.

Malheureuse faute d'impression

Une singulière faute d'impression a été relevée dans le texte de l'acte d'accusation. — Les pièces de la procédure imprimées par les presses de l'Imprimerie Nationale et communiquées samedi dernier aux accusés et à leurs défenseurs.

En tête du dossier de M. André Buffet, figure la reproduction du son cahier politique. Le représentant du duc d'Orléans a été en effet condamné en appel à Nancy, en septembre 1897 à 200 francs d'amende pour violences et outrages à un magistrat.

Il s'agissait d'une vive altercation avec un commissaire de police, suivie de voies de fait, à l'occasion d'une procession dans les Vosges.

Or, le mot violences a été imprimé en abrégé: viol; mais le typographe a oublié tout simplement le point d'abréviation, de sorte que l'on peut lire dans ce document officiel, que M. Buffet a été condamné pour viol et outrages à un magistrat.

COMMISSION DU BUDGET

Paris, 6 novembre. — La commission du budget a entendu cet après-midi le ministre de la marine.

M. de Lanessan a demandé à la commission de maintenir au chapitre fer deux commis en surnombre. Il a en outre demandé sur une question d'humanité, ces commis existant depuis longtemps.

Le ministre a demandé également à la commission de voter un crédit de 50.000 francs du *Pommeroul*, parce que à défaut, il faudrait dépenser 220.000 francs pour l'*Italy*.

D'autres bateaux en bois notamment l'*Arrêtée*, la *Rochefort*, le *Bien-Aimé* et l'*Prussin* sont condamnés. Pour les dépenses entreprises sur le *Vauclusa*, le ministre estime que les crédits qu'il a engagés en vue de terminer ce bateau de louis d'insécurité en ce qui concerne la légalité, mais il pense qu'il vaut mieux acheter un navire en bon état que de dépenser de l'argent à des réparations sur de vieux bâtiments. D'ailleurs, le port de Rochefort n'a que de petits sous-marins à construire qui ne suffisent pas à absorber ses moyens de production.

M. Pelletan a fait observer que les travaux du *Vauclusa* sont illégaux parce qu'ils n'ont pas été autorisés par les Chambres et qu'un article impératif de la loi de finances défend de dépenser de l'argent sur des bâtiments d'un certain tonnage.

Le ministre de la marine a ensuite entretenu la commission des effectifs prévus au budget.

Il a demandé le maintien des crédits pour l'infanterie et l'artillerie de marine.

Le ministre a fait observer que l'accord est complet entre le ministère et le rapporteur.

M. le Myre de Villers a ensuite entretenu la commission des chiffres suivants.

Le ministère a demandé que cette question regardait plus spécialement le ministère des postes et télégraphes.

La question des constructions neuves a été réservée pour une prochaine séance, le ministère de la marine ayant promis à la commission de lui fournir l'état complet des constructions neuves.

Nous croyons savoir qu'une majorité est déjà formée dans la commission pour la suppression des nouveaux cuirassés prévus au budget.

La commission a repoussé un crédit du ministère à maintenu le suppression des deux commis à l'administration centrale.

Pour le *Prix Lamoyant*, la commission estimant que les dépenses engagées l'ont été illégalement, refuse les crédits.

Elle a également refusé la proposition du ministère relative à la défense de Biarritz, comme batterie flottante un certain nombre de vieux cuirassés.

Le rapporteur de la guerre propose une affectation de quatre millions pour la défense de ce port.

La commission refuse en outre les crédits du *Vauclusa*, le *Turenne*, le *Victorie* et l'*Inconstant*.

En ce qui concerne les adjudants principaux et les ouvriers, sur le chapitre 5 — effectif — la commission accepte un établissement de 102.000 francs pour l'artillerie de marine.

On aborde ensuite la discussion du rapport de M. Lemoigne sur le budget de l'Algérie.

Le rajeunissement dans l'armée

Paris, 6 novembre. — Le ministre de la guerre communique la note suivante:

« Un journal du matin s'élève contre les intentions que lui prête, d'après des propos par le ministre de la guerre dans le but d'écarter des propositions pour l'avancement au choix les officiers qui, en raison de leur âge, n'ont plus que deux ans à accomplir dans leur grade actuel.

«Cette mesure figurait dans l'instruction du 28 décembre 1897 sur les inspections générales annuelles, le général de Galliffet, ne fait qu'assurer l'exécution d'une décision prise par un de ses prédécesseurs. »

Le projet sur les boissons

Paris, 6 novembre. — M. Caillaux, ministre des finances, déposera à la rentrée des Chambres un projet de loi sur la réforme de l'impôt des boissons. La législature précédente avait voté un projet qui avait été renvoyé au Sénat et qui est sorti considérablement modifié des délibérations de cette dernière assemblée. Il devait revenir devant la Chambre; mais dans l'intervalle il a été, en quelque sorte, démembré par l'insertion dans les lois de finances de ces deux dernières sessions, du même objet, de dispositions sur les bières, les alcools dénaturés et les cotrois.

Il y avait donc nécessité de présenter un nouveau texte: c'est ce que M. Caillaux va faire.

Son projet comporte la suppression du droit de détail et du droit d'entrée et le maintien d'un droit direct de circulation.

Le dégrèvement, qui s'élève à 120 millions environ, est compensé par l'élévation des droits sur l'alcool jusqu'à 260 francs environ, et une élévation du taux des licences.

En ce qui concerne les bouilleurs de cru, le projet distingue deux catégories d'après la consommation de leur alambic.

Ceux dont l'alambic a un volume de 5 hectolitres et qui, à raison de ce fait, peuvent être considérés comme se livrant à une fabrication industrielle, seront soumis à des prélèvements et taxés, déduction faite d'une tolérance pour consommation personnelle.

Les autres, dont l'alambic est d'un contenu inférieur à 5 hectolitres, restent soumis au régime existant actuellement.

Condamnation d'Esterhazy

POUR ESCROQUERIES

Paris, 6 novembre. — Aujourd'hui est en lieu jugeant le Dr chasse correctionnelle les chefs de la plainte formée par M. Christian Esterhazy contre son cousin le uhlan.

On se souvient que M. Christian Esterhazy reprochait à l'ex-commandant de lui avoir escroqué 33,500 francs, c'est-à-dire toute sa fortune.

Le commandant avait fait miroiter aux yeux de son cousin des grandes relations, notamment son amitié avec M. de Rostchild, qui aurait été son obligé depuis le duel Morès-Mayer. Il se vantait d'avoir rendu de grands services aux israélites et avoir reçu en retour des subventions importantes.

Le tribunal, considérant que des escroqueries avaient été commises par le prévenu alors qu'il était en non-activité de service, s'est déclaré compétent et a condamné par défaut l'ex-commandant à trois années de prison et à 50 francs d'amende.

M. Christian Esterhazy obtient en même temps condamnation contre son cousin pour le remboursement de la somme de 33,500 francs.

Un conflit en Indo-Chine

Paris, 6 septembre. — Un télégramme du Vice-amiral commandant la division navale de l'Indo-Chine, annonce que des négociations concernant le Quan-Thewan qui se poursuivaient depuis quelque temps dans de bonnes conditions avec le vice-roi de Canton, ont été rompues par suite d'actes d'hostilité très marqués.

Le ministre de la marine a pris les mesures nécessaires pour renforcer nos troupes d'occupation.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Obligations Foncières 1885

Le numéro 699.738 gagne 100.000 fr.
Le n° 551.243 gagne 25.000 fr.
Les numéros 851.245 — 45.620 — 783.693 — 638.680 — 506.880 — 223.613 gagnent chacun 5,000 fr.
45 numéros sont remboursés par 1,000 fr.

Ville de Paris 1875

Le n° 335.768 gagne 100.000 fr.
Le n° 356.224 gagne 50.000 fr.
Les numéros 448.112 — 14.376 et 905 gagnent 10,000 fr.
Les numéros 449.183 — 900.787 — 411.084 — 378.437 gagnent 5,000 fr.
25 autres numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Foncières 1879

Le n° 975.561 gagne 100.000 fr.
Le n° 32.433 gagne 100.000 fr.
Le n° 434.743 gagne 25.000 fr.
Les numéros 906.702 — 758.761 gagnent chacun 40.000 fr.
Les cinq numéros 440.494 — 4.420.344 — 5.679.309 — 4.574.345 — 4.815 gagnent 5,000 francs.

LA BELGIQUE

L'Union Française de Bruxelles

Notre correspondant nous écrit:

Bruxelles, 5 novembre. — Jeli bouchan, hier, dans la salle de Mélice de l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, au sein de l'*Union Française*. Il s'agissait, vous le savez, de renouveler une partie de son bureau.

Réactionnaires et républicains se trouvaient en présence. Mais les premiers, avec l'appui de l'Igitation, avaient fait venir des recrues de province, non seulement pour voter mais aussi pour empêcher leurs adversaires de parler.

M. le Myre de Villers a ensuite entretenu la commission des chiffres suivants.

Le ministère a demandé que cette question regardait plus spécialement le ministère des postes et télégraphes.

La question des constructions neuves a été réservée pour une prochaine séance, le ministère de la marine ayant promis à la commission de lui fournir l'état complet des constructions neuves.

Nous croyons savoir qu'une majorité est déjà formée dans la commission pour la suppression des nouveaux cuirassés prévus au budget.

La commission a repoussé un crédit du ministère à maintenu le suppression des deux commis à l'administration centrale.

Pour le *Prix Lamoyant*, la commission estimant que les dépenses engagées l'ont été illégalement, refuse les crédits.

Elle a également refusé la proposition du ministère relative à la défense de Biarritz, comme batterie flottante un certain nombre de vieux cuirassés.

Le rapporteur de la guerre propose une affectation de quatre millions pour la défense de ce port.

La commission refuse en outre les crédits du *Vauclusa*, le *Turenne*, le *Victorie* et l'*Inconstant*.

En ce qui concerne les adjudants principaux et les ouvriers, sur le chapitre 5 — effectif — la commission accepte un établissement de 102.000 francs pour l'artillerie de marine.

On aborde ensuite la discussion du rapport de M. Lemoigne sur le budget de l'Algérie.

Le trésorier, responsable des irrégularités signalées par M. Gil Ballard, a, après avoir lu son rapport financier, informé l'assemblée qu'une ordonnance de non-lieu avait été rendue en faveur, que il a conclu que l'accusation de l'honorable président de la Chambre de commerce ne reposait sur aucune base. M. Ballard a voulu répondre, il lui a été impossible d'obtenir la voix, tant le vacarme, — bien organisé pour cela, — était assourdissant.

La confusion a atteint son comble quand on a signé pour prendre, celui de quitter la salle. C'est ce qu'ils ont fait, en chantant la *Marseillaise*; et les Républicanistes ont pu faire leur élection en famille.

DUX.

Dernière Heure

LA GUERRE

entre l'Angleterre & le Transvaal

L'invasion du Cap

Bruxelles, 6 novembre. — Les Boers de l'Etat Libre ont mimé les ponts de Petunti, de Norval et Colesberg sur la rivière Orange. Ils sont maîtres de la voie ferrée jusqu'à Norvaport, entièrement du district de Norval. Les Anglais fortifient le camp Aar. Les troupes venues du Cap par trains spéciaux auront renforcé aujourd'hui la garnison.

Chronique Régionale

LES RÉCOLLETS DE ROUBAIX

Le *Réveil du Nord* publie, sur la Congrégation des Récollets, de Roubaix, les intéressants renseignements ci-dessous:

Actuellement, le couvent de la rue St-Joseph, à Roubaix, est habité par 25 ou 30 individus, dont cinq étrangers. Les uns sont français, les autres sont belges. Il en est de plusieurs sous les appellations vagues de prêtres, étudiants, domestiques.

Les étrangers sont:

Henau Polydore, né le 19 juillet 1872, à Everbecq (Belgique);

Oneil François-Xavier, né le 7 août 1878, à Montréal (Canada).

Prudhomme, Marie-Joseph-François-Xavier, né le 3 décembre 1878, au même lieu;

Sambrook, Jean-Bernard, né le 29 mars 1877, en Angleterre.

Workman, Thomas-Percy, né le 19 janvier 1884, également en Angleterre.

Parmi les Français, nous relevons les noms de:

Dumontier, Louis-Joseph, 58 ans, franciscain, originaire de la Somme;

Hoc, Marie-Dagobert, 42 ans, franciscain, originaire du Pas-de-Calais;

Petit Paul, 29 ans, franciscain, originaire de la Somme.

Se disent prêtres:

Hennion, Edmond-Joseph, 40 ans, né à Estrées Rémy, Eugène, 31 ans, venu du Pas-de-Calais;

Vanbourg, Jules Henry, 29 ans, né dans les Vosges.

Se prétendent étudiants:

Begnet, Jean-Marie, 24 ans, originaire de Sérent (Morbihan);

Congot, Alexandre-Eugène-Louis, 27 ans, parisien;

Pauchet Henri-François, 27 ans, d'Amiens.

Le Breton Cracah Sébastien-Marie, 49 ans, s'intitule modestement domestique.

Tout ce monde, qui, dans la vie du couvent a trouvé son état-civil contre un nom de guerre, est sous l'autorité du R. P. Gonzalez, qui cumule avec ses fonctions de supérieur, celles de directeur de la Fraternité des femmes du Tiers-Ordre de St-François, tandis qu'un autre compère, le R. P. Pascal est directeur de la Fraternité des Hommes. Et c'est là le point sur lequel nous demandons à insister.

Sait-on ce que c'est que cette énorme machine de domination cléricale que l'on appelle le Tiers-Ordre de Saint-François?

Pour étendre la puissance de son ordre, pour mieux pénétrer dans le monde des familles, pour se créer des auxiliaires, des espions partout, dans toutes les classes de la société, dans l'atelier de l'ouvrier comme dans le cabinet du ministre, saint François d'Assise imagina d'embrigader des gens, qui, tout en conservant la tenue et les habitudes laïques, accepteraient un règle de conduite propre, enseignant à les mener tout droit au Paradis. L'article essentiel de cette règle de conduite est d'obéir avec ponctualité aux disciples de François, à ceux qui ont revêtu sa robe. Il est fait bon marché des prescriptions d'abstinence. L'alcool n'est pas prohibé, il est passé sigé rigoureusement du Tiercaire (c'est ainsi que se nomme l'adhérent au Tiers-Ordre). Mais ce qui est impose et sévèrement exigé, c'est le confessionnal, le pires fréquemment possible, jamais moins de trois fois par an.

Quand les Récollets arrivèrent à Roubaix en 1857, et commencèrent à édifier leur couvent, sur un terrain qui leur fut donné par la famille Dujardin, de Monsieron, leur premier soin fut de créer le Tiers-Ordre et le pieux Lacordaire écrivait alors dans son *Histoire de Roubaix*: « Aujourd'hui, dans la ville de Roubaix, après deux ans d'existence, 130 membres ont fait profession et plus de 200 sonpirent après la 3e et dernière profession.

M. Leurdian ajoutait même — et nous appelons l'attention sur ce point:

« Il est nécessaire de faire, c'est qu'on ne doit pas estimiser le Tiers-Ordre à une simple confrérie, dont il diffère essentiellement, ainsi que l'a fait le Pape Benoît XIII dans sa bulle du 10 décembre 1725. Quoique le mot de confrérie soit fort honorable, dit M. Hermann, dans l'*Histoire des Ordres Religieux*, cependant les règlements et les dispositions qui servent à y maintenir une observance uniforme ne peuvent que le rendre odieux. Il est bien plus honorable, en se faire enregistrer sur la liste des confrères.

« Au contraire, les dispositions qui servent à maintenir l'observance parmi les tiercaires portent le nom de règle, et il faut que les Tiercaires soient éprouvés par un noviciat d'un an, au bout duquel ils font profession. Bien qu'on ne puisse pas dire qu'ils soient religieux, à moins qu'ils ne soient engagés par des vœux solennels, néanmoins leurs associations sont de véritables ordres... »

Ainsi donc il est là un véritable ordre de femmes que commande le père Anastase. C'est un véritable ordre d'hommes que dirige le père Pascal — un aimable nonhard.

Le Tiers-Ordre de St-François est quelque chose comme la Vieille Garde de l'Armée cléricale. Dans la liste que nous allons établir des bataillons noirs, nous trouverons souvent des Tiercaires; il y en a corps et âme, au nom de Dieu et de la Patrie, que, où les Récollets peuvent en faire entendre et se font souvent obéir.

LES MINEURS DU NORD

et du Pas-de-Calais

Les décisions des syndicats

Nos lecteurs ont lu depuis quelques jours nos renseignements ayant trait à l'effet produit sur les ouvriers mineurs de la décision prise par la dernière réunion d'Arras entre les délégués des mineurs et les représentants des charbonnages.

On sait qu'après une vive et longue discussion basée principalement sur le prix de vente actuel des charbons et sur l'augmentation de la production des mineurs, un accord s'est établi pour un salaire de 3 0/0 à partir du 1er avril prochain sur les salaires actuellement payés.

Certains mécontents, — il y en a toujours — intéressés sans doute à troubler la bonne harmonie qui règne entre le Syndicat et les directeurs des charbonnages tentèrent vainement de soulever la grève.

Les conseils d'administration des syndicats du Pas-de-Calais et du Nord voulant d'une part mettre un terme aux critiques et accusations lancées et d'autre part en faisant la vérité aux ouvriers, ramener le calme dans les esprits, jugèrent bon de se réunir.

C'est pourquoi hier lundi, à 4 heures du soir, dans la salle de l'Hermitage, rue de la Gare à Lens, se sont réunis les représentants des syndicats dont les noms ont souvent repris dans les prochaines cet-dessous, laquel a été rédigé séance tenante.

La discussion entre les délégués a duré deux heures; elle a été très soutenue et la question principale ayant trait à solliciter des Compagnies l'application immédiate de la prime nouvelle de 5 0/0 a été longuement.

Quant à la demande de M. Sorriaux elle a été écartée à l'unanimité, il ne pouvait du reste en être autrement.

Procès-verbal de la réunion

Le Conseil d'administration s'est réuni le lundi 6 novembre 1899, sous la présidence du citoyen Bialy, assisté des citoyens Cadot, Evrard et Boulogne, pour examiner les causes des différents mécontentements surgis sur divers points du bassin houiller.

Les citoyens Bezant, d'Anzin, Moché et Gouiau, de l'Escarpelle, assistaient à la séance.

Etaient présents: Fouquet de Beuzy, Deletie de Noeux, Tassin de Meurchin, Poiret de Marles, Leclercq d'Ostricourt, Bouchez de Douvrin, Lelez de Béthune, Derieux de Lens, Sellier de Liévin, Darras de Courrières et Cordier de Carvin.

Le Conseil estime après échange d'explications entre tous les membres, que la délégation ouvrière a mis tous les moyens possibles devant la délégation patronale, dans la réunion dernière tenue à Arras, en faveur d'une augmentation de salaire et pour son application immédiate.

Que par conséquent elle a fait tout son devoir, et qu'il n'y a pas lieu de s'adresser à nouveau à la délégation patronale.

Mais il émet l'avis qu'il y a plutôt lieu d'insister auprès de chaque Compagnie séparément en ce qui concerne le respect absolu des engagements pris jusqu'à ce la répartition des salaires, estimant que la sortent est le point de départ des mécontentements et protestations qui surgissent en différents endroits.

Il remercie finalement la délégation ouvrière de la façon dont elle a rempli le mandat qui lui a été confié.

Le secrétaire donne lecture d'une adressée par le citoyen Sorriaux, au Conseil d'administration dans laquelle il sollicite la convocation d'un Congrès pour trancher le différend survenu entre lui et le président.

Le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu en ce cas de s'arrêter au désir formulé par l'auteur de la lettre estimant que cette question peut se résoudre, s'il le désire devant ses mandants.

Après diverses autres explications la séance est levée à six heures.

Pour le Conseil,

Le Secrétaire,
BEUGNET.

Les mineurs travaillent partout avec force et se préparent à abattre quantité de charbon durant la quinzaine dite de Sainte-Barbe qui commencera le 15 de ce mois.

Voilà donc tout prêtés dans le calme grâce à la sage attitude des dirigeants du syndicat, ils ont su résister aux intrigues de quelques-uns. La cause des mineurs ne peut qu'y gagner.

Chronique Locale

ROUBAIX

LA SITUATION DES GRÈVES

Comme nous le faisions prévoir dans notre numéro de dimanche matin, la grève de chez M. Dubrugère, filature, boulevard de Beaurepaire, s'est terminée.

Les ouvriers ont repris le travail lundi matin.

Les fileurs ont obtenu une augmentation de 4 fr. par quinzaine; les rattacheurs, 2 fr. 50 et les bâcleurs, 0.60.

— Chez M. Perrier, rue d'Hem, les rattacheurs et bâcleurs ont repris le travail aux anciennes conditions.

— A la filature de MM. Motte et Blanchot, les bâcleurs ont repris le travail aux conditions proposées par le patron.

— A la filature de M. Raymond Lefebvre, rue Jules Dérégnaucourt, 10 ouvriers fileurs et 30 rattacheurs en plus sont en grève; les ouvriers demandent l'application du tarif de la filature Cau. Les patrons ont promis d'examiner cette question.

— Dans les autres établissements, aucun changement ne s'est produit.

Accidents du travail

Chez M. Emile Dusart, plafonneur, rue de Lille, M. François Vandamme, 37 ans, demeurant rue de Condé, 40, en tombant d'une charrette s'est contusionné l'hémi-thorax gauche.

— Chez Mme Veuve Ch. Delebois et H. Walbaum, M. Hyppolite Carbon, 27 ans, camionneur, demeurant rue Blanchemaille, cour France 9, a été blessé dans la région lombaire d'un coup de pied de cheval.

— Chez MM. Léon Allart et Cie, peigneurs Grande-Rue, M. Hector Simon, 30 ans, laveur de laines, demeurant rue Leverrier 20, a reçu un coup de volant de lyonnaise sur l'épaule droite.

Chez MM. Tervnynck frères, fabricants, M. Jules Catteau, 19 ans, ranteur, demeurant rue de l'Ommeau, cour Samuritan, 5, s'est brûlé la main droite en prenant une lampe.

— A la fonderie de M. César Duyck, rue des Fondeurs, M. Arthur Accart, 19 ans, sableur, demeurant rue de Fourmies, cour Filipo, a eu la main gauche prise entre deux cylindres, et profondément blessée.

— Chez M. Moïse Rogier, M. Achille Lembaré 36 ans, homme de peine, demeurant rue des Anges, 61, en glissant s'est buté contre une poutre.

Il en est résulté une plaie à la jambe droite.

Une noyée quai de Dunkerque

Hier matin, vers sept heures, deux marinières, MM. Pierre Decuyper et Henri Dereddiehere, ont retiré de l'eau, quai de Dunkerque, le cadavre de la nommée CecileAugustine Libbrecht, âgée de 24 ans, peigneuse, demeurant rue Velion, 38, célibataire.

Elle aurait séjourné dans l'eau qui quelques heures.

En effet, la jeune fille avait passé la soirée à la Houndre, à Wattrelos, d'où elle est revenue vers minuit, comme elle en avait l'habitude.

L'enquête de la police a pu établir qu'il y avait eu suicide, du reste, la fille Libbrecht a déclaré à différentes reprises qu'elle se serait suicidée à l'endroit même où il y aura trois ans le 13 mars prochain, son frère trouvé la mort.

Chute dans les escaliers

M. Louis Devienne, âgé de 78 ans, journalier, demeurant Grand'Rue, 314, chez M. Masurel, a fait une chute dans les escaliers.

M. le docteur Bolle constate une luxation avec des contusions multiples à la jambe gauche.

Outrage aux agents

La police a mis en état d'arrestation le sieur Vandeuvyver, âgé de 60 ans, journalier, sous l'inculpation d'ivresse et outrage aux agents.

Un accident boulevard Gambetta

Hier matin, vers quatre heures, M. Augustin Vanhoute, domestique, chez M. Mariaud, entrepreneur de camionnage, était occupé à faire rentrer une voiture chargée de ferraille sur la porte de M. Bonnet, boulevard Gambetta.

Un jeune homme, M. Léon Caitaleno, âgé de 16 ans, journalier, qui passait à ce moment, fut renversé et piétiné sous les pas du cheval.

Malheureusement pour le jeune homme, il a reçu de fortes contusions à l'épaule et à la jambe gauche, et en redouble des lésions internes.

Remis de son domicile, rue Pierre-de-Roubaix, le lieutenant de la Bon-Pêcheur.

Le meurtre de la rue Bayard

L'état de Clémentine Meriens la victime du drame sanglant qui s'est déroulé rue Bayard, bien que toujours critique, semble vouloir s'améliorer un peu.

Elle mâche en est parvenu à lui faire absorber un peu de boisson, mais elle n'a pas encore repris connaissance.

Un chien enragé

Hier, dans la matinée, vers onze heures, M. Demora, vétérinaire, descendait en voiture, en compagnie de son domestique, le boulevard de Strasbourg, lorsqu'il vit un grand chien de fraudeur, aux allures suspectes et mordant tous les chiens du quartier.

M. Demora descendit de voiture, mais à son approche, l'animal se réfugia sur le Hutin.

Là, le vétérinaire empruntu une carabine et en tira deux coups de feu sur le chien fou.

Autopsié, l'animal a été reconnu enragé.

La police a été informée, de sorte que les chiens qui ont été mordus seront également abattus.

On nous dit qu'un enfant de la rue de la Guinguette aurait été mordu par l'un de ces derniers, mais jusqu'ici cette nouvelle n'a pas été confirmée.

Réception au Cercle militaire

Hier matin, après la messe que les sociétés patriotiques ont fait célébrer à St-Martin, à la mémoire des officiers, sous-officiers et soldats morts pour la patrie, il y a eu réception au Cercle militaire, boulevard Gambetta.

Assistaient à cette réception, en plus des présidents des sociétés patriotiques de la ville et des officiers membres du Cercle:

MM. Eugène Motte, député; le lieutenant-colonel Brien, sous-chef d'état-major de 1er corps d'armée, représentant M. Jeanneroed, général en chef; le colonel Porce, directeur du génie, à Lille; le commandant Dufour d'Astafort, représentant en même temps que le 43e d'infanterie, le colonel de ce régiment; le commandant Bouchez, chef d'état-major de 1er corps d'armée; le capitaine Audouard, représentant le général Allard; les lieutenants Thomas, Becker et Gérard, du 16e bataillon de chasseurs; le capitaine des douanes Mouy et le lieutenant Pecquet; Julien Lagache, président de la Chambre de commerce; Voldemar Lestienne, président du tribunal de commerce, etc.

M. le Commandant V. Desplatures, en quelques mots bien sentis a présenté à M. le lieutenant-colonel Brien les officiers des sociétés, les présidents des sociétés patriotiques; MM. Eugène Motte et les présidents de la Chambre et du Tribunal de Commerce, puis, levant son verre, il a bu à l'armée.

Répondant au toast du président du Cercle Militaire, le lieutenant-colonel Brien a exprimé le désir de voir les sentiments patriotiques toujours vivaces, déclarant que l'armée est la base de la nation.

En terminant il s'écrie: s'il fallait marcher à l'ennemi, j'aime à croire que vous le ferez avec autant d'entrain que vous mettez à nous recevoir!

Quelques applaudissements se sont entendus.

La réception terminée, un dîner